

Commission Locale d'Information du CNPE Bugey et IONISOS

Réunion plénière du 27 janvier 2025

AIN⁰¹
Le Département

**Ici, c'est
l'Ain !**

ORDRE DU JOUR :

- 1. Accueil et préambule (Mr Jean Yves FLOCHON, Président de la C.L.I.)**
- 2. Le bilan de la campagne de maintenance 2024 & la présentation de la campagne 2025 et l'avis de l'ASN**
- 3. Les actualités de la centrale (depuis la CLI publique du 6 novembre 2024) dont l'actualité réglementaire d'ICEDA (procédure de modification non substantielle du décret et consultation du public sur la création d'une base de maintenance d'emballages de transport) et Bugey 1**
- 4. Les événements d'exploitation (depuis la CLI plénière du 6 février 2024)**
- 5. Le projet EPR2 à proximité du CNPE du Bugey : présentation du dossier du maître d'ouvrage**
- 6. Calendrier : prochaine CLI plénière le 16/6/2025 et visite ICEDA, le 13/11/2025**



Centrale nucléaire EDF du Bugey

Bilan de la campagne
de maintenance 2024
& présentation de la
campagne 2025

Commission locale
d'information

27 janvier 2025

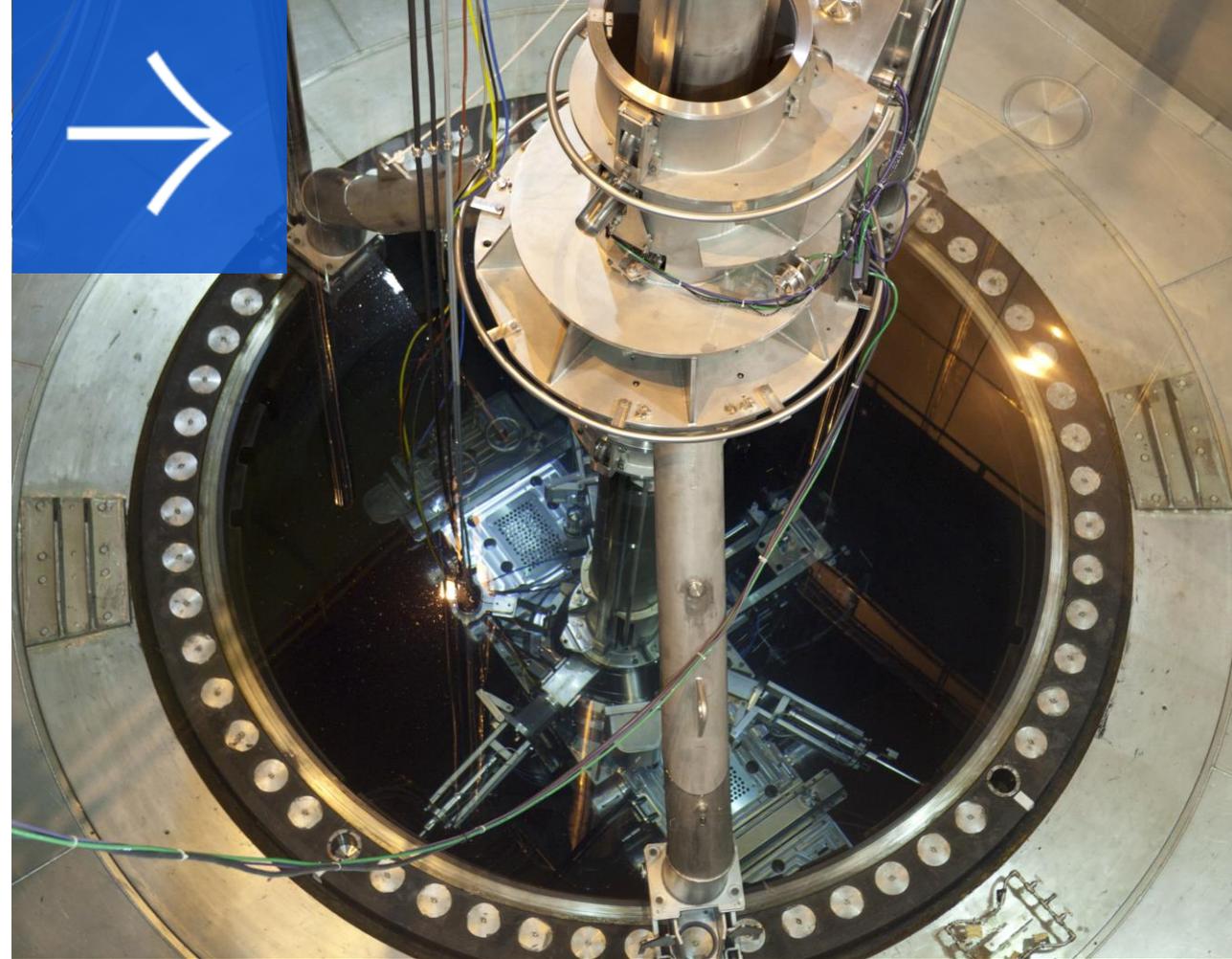
1

Bilan de la campagne de maintenance 2024

Bilan des arrêts 2024

Visite décennale de l'unité n°3 du 11 novembre 2023
au 09 septembre 2024

- **Durée:** 303 jours
- **Principaux chantiers réalisés :**
 - Dans la partie nucléaire
 - Inspection de la cuve
 - Epreuve hydraulique du circuit primaire
 - Epreuve enceinte du bâtiment réacteur
 - Installation d'un système de stabilisation du corium
 - Epreuve hydraulique des équipements nucléaires sous pression
 - Contrôles de soudures de tuyauteries dans le cadre des expertises menées concernant le phénomène de corrosion sous contrainte
 - Dans la partie non-nucléaire
 - Travaux électriques
 - Visites de soupapes des tuyauteries vapeur
 - Réalisation des modifications liées aux 4^e visites décennales
 - Remplacement d'un rotor de turbine basse pression



Chiffres clefs :

- 74 dossiers de modification
- ~ 26 000 heures de travaux de robinetterie
- ~ 24 000 heures d'examens non destructifs

Bilan des arrêts 2024

Visite Partielle de l'unité n°4 du 09 mars 2024
au 12 juillet 2024

- **Durée** : 125 jours
- **Principaux chantiers réalisés** :
 - **Dans la partie nucléaire**
 - Assainissement (réduction de la dosimétrie) et réalisation de l'épreuve hydraulique du circuit de refroidissement du réacteur à l'arrêt
 - Echange standard d'un moteur d'un groupe moto-pompe primaire
 - Inspection des 2 réfrigérants du circuit d'aspersion de l'enceinte
 - Visite de la pompe du circuit d'injection de sécurité
 - Contrôles de soudures de tuyauteries dans le cadre des expertises menées concernant le phénomène de corrosion sous contrainte
 - **Dans la partie non-nucléaire**
 - Expertise télévisuelle des plaques entretoises des générateurs de vapeur
 - Epreuve hydraulique du circuit secondaire principal
 - Epreuves hydrauliques des réchauffeurs secondaires
 - Visite complète du corps haute pression de la turbine
 - Echange standard du rotor basse pression



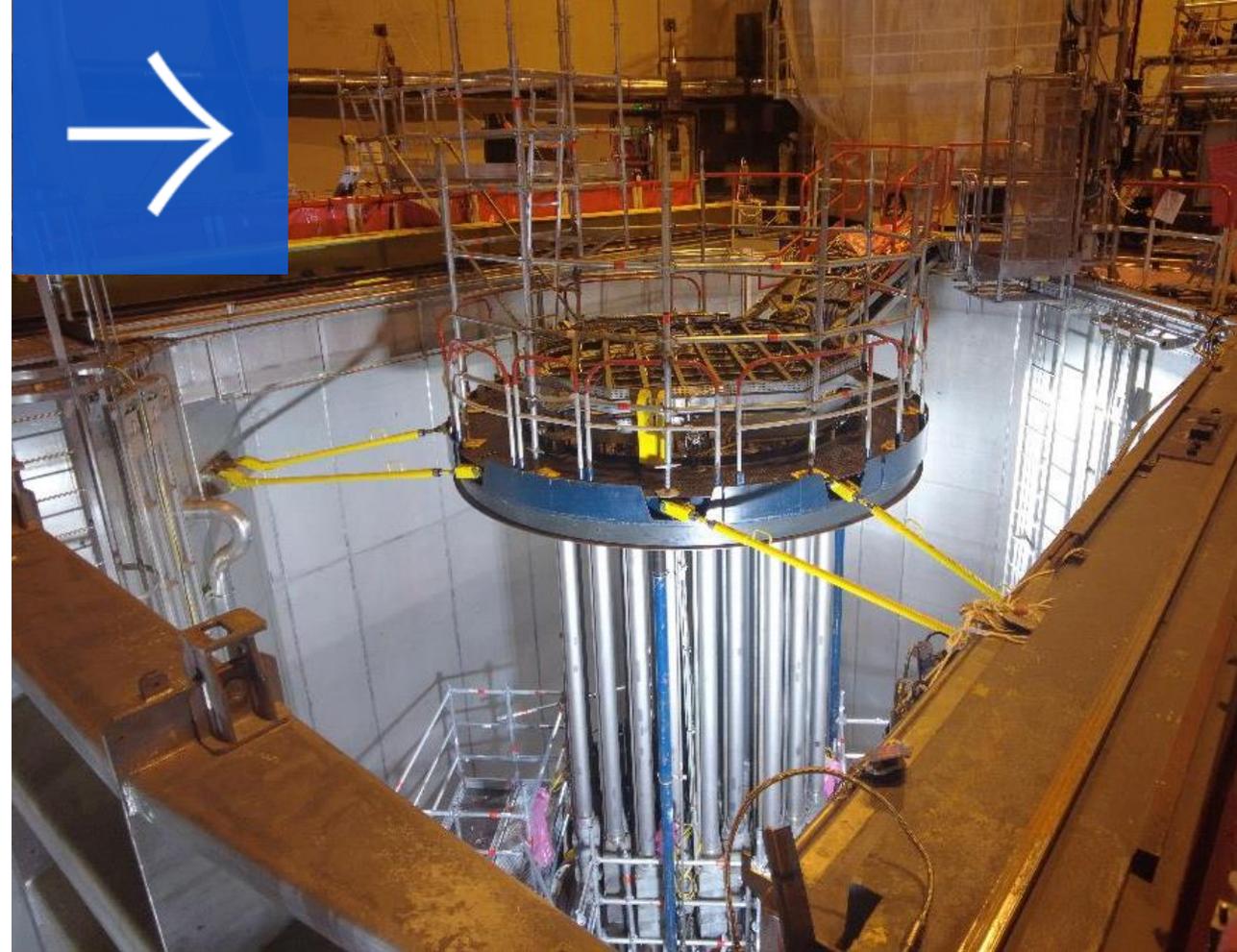
Chiffres clefs :

- 46 dossiers de modification
- Travaux de robinetterie : ~ 21 700 h
- Volume d'examens non destructifs : ~ 13 300 h

Bilan des arrêts 2024

Visite Partielle de l'unité n°5 du 03 août 2024
au 08 novembre 2024

- **Durée:** 97 j
- **Principaux chantiers réalisés :**
 - **Dans la partie nucléaire**
 - Remplacement des broches des guides de grappes de commande
 - Contrôle de la visserie des éléments internes inférieurs cuve
 - Epreuves hydrauliques des réfrigérants du circuit d'aspersion de l'enceinte
 - Visite de la pompe du circuit de refroidissement à l'arrêt
 - Contrôles de soudures de tuyauteries dans le cadre des expertises menées concernant le phénomène de corrosion sous contrainte
 - **Dans la partie non-nucléaire**
 - Expertise télévisuelle des plaques entretoises des générateurs de vapeur
 - Visites de soupapes des tuyauteries vapeur
 - Epreuves hydrauliques des réchauffeurs secondaires
 - Visite complète du corps haute pression de la turbine
 - Echange standard du rotor basse pression



Chiffres clefs :

- 42 dossiers de modification
- Travaux de robinetterie : ~ 20 200 h
- Volume d'examens non destructifs : ~ 10 500 h

2

Présentation de la campagne de maintenance 2025

La campagne d'arrêt 2025

3 Arrêts pour Simple Rechargement

	Type d'arrêt	Date de début d'arrêt	Durée de l'arrêt	Budget
Unité 2	Arrêt Simple Rechargement (+ modifications Lot B)	22/02/2025	81 jours	164 M€
Unité 3	Arrêt Simple Rechargement	16/08/2025	54 jours	9 M€
Unité 4	Arrêt Simple Rechargement (+ modifications Lot B)	30/08/2025	83 jours	164 M€

La campagne d'arrêt 2025

Unité n°2 : Arrêt pour Simple Rechargement

Arrêt de l'unité le 22 février 2025

- **Durée prévisionnelle** : 81 jours
- **Principaux chantiers programmés** :
 - Travaux de robinetterie sur le circuit primaire principal
 - Expertise télévisuelle des plaques tubulaires des générateurs de vapeur
 - Contrôles de soudures de tuyauteries dans le cadre de la corrosion sous contrainte
 - Réalisation des modifications liées au lot B de la 4^e visite décennale : renforcement de nos matériels et supports vis-à-vis du séisme « Noyau Dur », création d'un nouveau système d'alimentation de secours des générateurs de vapeur
 - Visites de soupapes des tuyauteries vapeur



Chiffres clefs :

- 61 dossiers de modification
- ~ 4 500 heures de travaux de robinetterie
- ~ 2 400 heures d'examens non destructifs

La campagne d'arrêt 2025

Unité n°3 : Arrêt pour Simple Rechargement

Arrêt de l'unité le 16 août 2025

- **Durée prévisionnelle** : 54 jours
- **Principaux chantiers programmés** :
 - Travaux de robinetterie et soudure sur le circuit primaire principal
 - Expertise télévisuelle des plaques tubulaires des générateurs de vapeur
 - Visites de soupapes des tuyauteries vapeur



Chiffres clefs :

- 3 dossiers de modification
- Travaux de robinetterie : ~ 2600 h
- Volume d'examens non destructifs : ~ 1200 h

La campagne d'arrêt 2025

Unité n°4 : Arrêt pour Simple Rechargement

Arrêt de l'unité le 30 août 2025

- **Durée prévisionnelle** : 83 jours
- **Principaux chantiers programmés** :
 - Travaux de robinetterie sur le circuit primaire principale
 - Expertise télévisuelle des plaques tubulaires des générateurs de vapeur
 - Contrôles de soudures de tuyauteries dans le cadre de la corrosion sous contrainte
 - Réalisation des modifications liées au lot B de la 4^e visite décennale : renforcement de nos matériels et supports vis-à-vis du séisme « Noyau Dur », création d'un nouveau système d'alimentation secours des générateurs de vapeur
 - Visites de soupapes des tuyauteries vapeur



Chiffres clefs :

- 48 dossiers de modification
- Travaux de robinetterie : ~ 3 900 h
- Volume d'examens non destructifs : ~ 2 100 h



Merci





Centrale nucléaire EDF du Bugey

Les actualités marquantes

depuis la CLI publique
du 6 novembre 2024

Commission locale
d'information

27 janvier 2025

Participation au forum de l'emploi de la CCI de l'Ain le 14 novembre



CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DU BUGEY



EPR2

Renforcer le nucléaire pour la transition

Des dizaines de milliers d'emplois

10GW

Les 6 réacteurs EPR2 fourniront plus de 10% de la consommation finale annuelle en électricité en France.



Les 3 paires d'EPR2 seront construites sur des sites nucléaires existants d'EDF.

- Penly (Normandie), mise en service à l'été 2025-27
- Gravelines (Hauts-de-France), mise en service à l'été 2028-30
- Bugey (Auvergne-Rhône-Alpes), mise en service à l'été 2031-33

Performances environnementales



Visite virtuelle de la centrale nucléaire de Bugey

Et si votre avenir se construisait dans le nucléaire ?

Montrez-moi dans le nucléaire.fr

Des métiers diversifiés



Les salariés de la centrale réaffirment leur engagement pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en participant à l'opération " DuoDay" et en se rendant à des ateliers "handicap et innovation" proposés à l'ensemble des collaborateurs.



SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La centrale a
accueilli le
Président de
région Fabrice
PANNEKOUCKE
le 8 novembre

Webinaire le 11 décembre

La centrale a co-organisé avec la CCI un **webinaire pour présenter les opportunités** liées aux petits travaux immobiliers des centrales nucléaires AURA sur la nouvelle plateforme CCI business nucléaire. **Plus de 40 entreprises locales y participaient.**

Cette plateforme est dédiée au **développement des affaires dans le secteur nucléaire** pour optimiser la visibilité et les opportunités commerciales des entreprises régionales.

La centrale est présente sur CCI business nucléaire et y publie ses fiches marchés pour **mettre en visibilité ses appels d'offres et faciliter leur accès aux entreprises locales.**



Accueil > Nucléaire > Nucléaire

Pages

- Présentation >
- Donneurs d'ordre >
- Nouveau Nucléaire >
- Documents techniques >
- CNPE >
- Cartographie >

Contenus

- Fil d'actualité
- Événements
- Consultations

Filter le contenu de la page en cours

Rechercher

CNPE

- Belleville-sur-Loire
- Bugey
- Chinon
- Cruas-Meyssac
- Dampierre-en-Burly

Communautés

Offre de services

En savoir plus

FAQ

Rechercher



Membres (1712) Animateurs (50)

Retour

CNPE Bugey

Imprimer



EDF Centrale Bugey - Crédit Brio Studio

La centrale,
partenaire avec
le territoire pour
le Téléthon





Les métiers du nucléaire
à l'honneur au Mondial
des Métiers de Lyon
qui s'est tenu
du 5 au 8 décembre



Face aux dégâts causés par le cyclone Chido à Mayotte, EDF a déployé les moyens du Groupe pour appuyer Electricité de Mayotte dans le rétablissement de l'accès à l'électricité et la reconstruction du réseau électrique de l'île. Des salariés de la FARN de Bugey y ont participé.





Le 17 janvier 2025, l'instance de coordination autour du programme industriel de la centrale s'est réunie pour réaliser un bilan des actions engagées, 8 ans après son lancement.

Principaux chiffres du bilan 2024

- **1170 postes enregistrés** par ATOM'Emploi.
- **511 demandeurs d'emploi suivis** par ATOM'Emploi
 - 113 du département de l'Ain, 65 dans l'Isère et 37 dans le Rhône
 - 73% sont dans la cible des publics dits « prioritaires »
- **376 formations financées** par France Travail
- **253 millions d'euros d'achats réalisés** par la centrale, dont 50% dans l'Ain, l'Isère et le Rhône
- La centrale travaille avec près de **350 entreprises du territoire**
- La centrale contribue à la fiscalité à hauteur de **81 millions d'euros**, dont **45,7 millions des taxes versées au territoire**

Poursuite du programme de travaux

1. Constructions neuves : de nouvelles fonctions support d'exploitation

➤ Nouvelle Station d'Entreposage des Effluents

- ✓ **Travaux réalisés** : Bâtiment et installation électromécanique terminés
- **Travaux en cours** : Essais de mise en service
- 🕒 **Mise en service industrielle mi 2025**



➤ Nouvel atelier de conditionnement des déchets

- ✓ **Travaux réalisés** : Dévoiement d'un réseau d'eau pluviale, montage des charpentes et du pont de l'atelier
- **Travaux à venir** : Montage des murs et des équipements électromécaniques
- 🕒 **Fin de la construction de l'atelier fin 2025**



Poursuite du programme de travaux

2. Démolition des ouvrages conventionnels

➤ Démolition de la salle des machines

✅ **Travaux réalisés** : Démolition des locaux électriques. Désamiantage et construction d'un mur de soutènement en salle des machines

➡ **Travaux à venir** : Retrait des bétons marqués lors de l'exploitation

🕒 **Démolition complète à l'horizon 2026**



3. Démantèlement d'équipements dans les locaux nucléaires

➡ **Travaux en cours** : Démantèlement de réseaux de ventilation

🕒 **Fin des travaux début 2026**



Avant



Après

- **Avancement de la production de colis au 27/01/2025 : 39 colis fabriqués** et entreposés dont 34 issus de la centrale de Chooz A et 5 issus de la centrale de Fessenheim qui seront transférés au centre de stockage géologique profond CIGEO après sa mise en service.



- **Le programme industriel de l'année 2025 d'ICEDA intègre :**

- 🎯 Le conditionnement de déchets d'exploitation provenant des centrales de Fessenheim et Cruas
- 🎯 Le conditionnement de déchets provenant du démantèlement des internes de cuve de la centrale de Creys-Malville

➔ **Soit environ une trentaine de colis à produire**

Evolution des autorisations d'ICEDA

- **Juin 2024** : Evolution de la **Décision ASN fixant les prescriptions techniques** d'ICEDA afin de prendre en compte les dernières données radiologiques des déchets autorisés à entrer à ICEDA : consultation du public tenue en avril 2024
 - Sans modification du paramètre principal caractérisant les déchets (radionucléides Bêta/Gamma dits « thermiques ») ;
 - Sans modification de la radioactivité maximale autorisée dans l'installation.
- **En cours** : modification de la **Décision ASN autorisant le conditionnement** des déchets à ICEDA afin de modifier certaines prescriptions techniques suite aux études et essais complémentaires réalisés depuis 2018 : consultation du public en cours jusqu'au 05 février 2025.
- **En cours** : modification non substantielle du **Décret d'Autorisation de Création d'ICEDA** pour autoriser le conditionnement par ICEDA des déchets de démantèlement de Fessenheim (déchets de même nature que ceux déjà autorisés)

Projet de création d'un atelier de maintenance des emballages de transport de déchets

- Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Dossier de demande d'autorisation environnementale déposé auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire en août 2024
- Consultation du public en cours jusqu'au 04 février 2025



Merci



ICEDA – ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES



1 - MODIFICATION DU DÉCRET D'AUTORISATION DE CRÉATION

- **Modification du DAC** d'ICEDA pour autoriser la gestion des déchets de démantèlement et des crayons sources de Fessenheim
 - Problématique plus administrative que technique : ces déchets sont compatibles avec le référentiel de sûreté d'ICEDA
- ⇒ **Projet de décret et avis de l'ASNR transmis au ministre fin novembre 2024 (modification non-substantielle – R593-48 CE)**

2 - EVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL DE CONDITIONNEMENT DES C1PG^{SP} :

- Référentiel validé en 2021, puis en 2023, avec des prescriptions conservatives dans l'attente de l'avancement des études d'EDF
- Mise à jour nécessaire pour prendre en compte :
 - l'évolution du domaine de fonctionnement d'ICEDA (décision [CODEP-DRC-2024-027162](#) du 26 juin 2024)
 - des compléments techniques justifiant de relâcher deux prescriptions relatives à l'humidité et la puissance thermique maximale des colis dans les halls (30 kW ⇔ 80 kW)

⇒ **Consultation en cours sur le site de l'ASNR pour la décision modifiant les prescriptions d'ICEDA, jusqu'au 5 février.**

<https://www.asn.fr/reglementation/consultations-du-public/conditionnement-en-colis-c1pgsp-de-dechets-de-moyenne-activite-a-vie-longue-ma-vl-dans-l-inb-173-iceda>



Coque béton du colis C1PG^{SP}

ICEDA / BUGEY 1 – ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

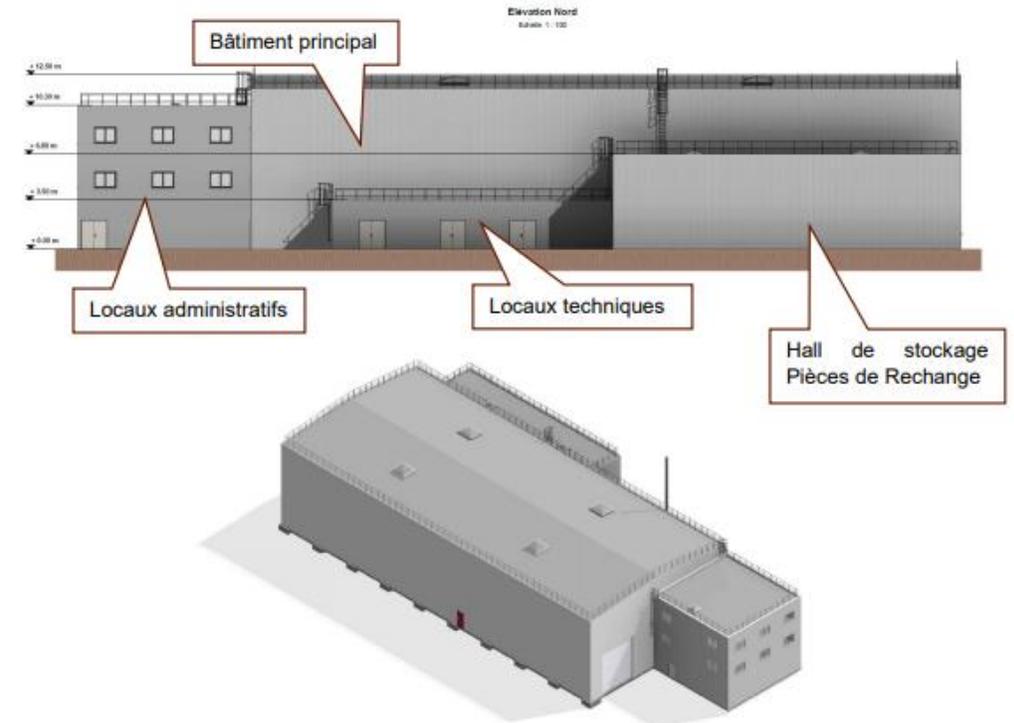
3 - BASE DE MAINTENANCE D'EMBALLAGES ET DE TRANSPORT (BAMET)

- EDF a demandé à l'été 2024 une autorisation pour la création d'une **installation classée pour la protection de l'environnement** dénommée Base de Maintenance d'Emballages de Transport (BAMET) **située sur le périmètre de l'INB 45** (Bugey 1)
- Installation soumise à la **réglementation ICPE** et non INB, mais instruction et autorisation par l'ASNR en substitution du préfet
- Instruction technique de l'ASNR achevée en décembre 2024

⇒ **Consultation du public en cours sur le site internet de la préfecture de l'Ain, jusqu'au 4 février :**

<https://www.ain.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-l-environnement>

Le public peut adresser des observations ou propositions par voie électronique à l'adresse pref-environnement@ain.gouv.fr





Centrale nucléaire EDF du Bugey

Evénements d'exploitation

depuis la dernière CLI plénière
du 6 février 2024

Commission locale
d'information

27 janvier 2025

Bilan sûreté 2024

6 évènements significatifs
sûreté de niveau 1

0 évènement significatif
radioprotection de niveau 1

2 évènements significatifs
environnement

33 inspections de l'ASNR

Déclaration d'un événement significatif de niveau 1 : indisponibilité partielle de la fonction de filtration de l'iode suite à la présence inappropriée d'une gaine souple

En novembre 2023, lors d'une opération de maintenance sur un ventilateur du **système de ventilation et de filtration de l'air de la salle de commande**, les équipes constatent la présence d'une gaine souple, sans porter l'information de celle-ci.

En application des règles générales d'exploitation, **la présence de cette gaine souple rend indisponible la fonction de filtration de l'iode de ce système de ventilation de la salle de commande du réacteur n°5.**

Le 6 février 2024, au cours d'un essai périodique réalisé dans le cadre de la maintenance préventive des installations, **les équipes EDF constatent la présence de la gaine et la signalent.**

Cet écart n'a pas eu de conséquence réelle sur le personnel, sur l'environnement ou sur la sûreté.

Du fait de la détection tardive de la situation et d'une durée totale d'indisponibilité de la filtration iode du système de ventilation supérieure au délai prévu par les règles d'exploitation, **la centrale a déclaré un évènement significatif sûreté de niveau 1 à l'ASNR le 9 février 2024.**

A PROPOS

Le système de ventilation et de filtration de l'air de la salle de commande permet d'assurer, en cas de marche dégradée des installations, le confinement dynamique de la salle de commande et de ses locaux annexes. Il est constitué de ventilateurs, d'actionneurs et de filtres.

Déclaration d'un événement significatif de niveau 1 : non-respect a posteriori de la conduite à tenir suite à l'indisponibilité de l'injection de soude du système d'aspersion de l'unité de production n°2

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

l'unité de production n°3 en arrêt programmé dans le cadre de sa visite décennale.

Le 11 juin 2024, à la suite d'essais menés sur l'unité n°3, **les équipes s'interrogent sur la position d'un robinet du système d'injection de soude** de l'unité n°2 alors en fonctionnement.

A la centrale du Bugey, comme sur l'ensemble du parc, les unités de production sont appairées : l'unité n°2 avec l'unité n°3 et l'unité n°4 avec l'unité n°5.

Ainsi, lorsqu'un doute existe sur la position du matériel, l'analyse d'impact sur l'unité appairée est réalisée et peut conduire à des contrôles sur celle-ci.

Les équipes réalisent un diagnostic sur les unités n°2 et 3 qui confirme le mauvais réglage du robinet et donc l'indisponibilité de l'injection de soude de l'unité n°2 alors que le réacteur est en exploitation et que le fonctionnement de ce circuit est requis.

➡ **Une intervention est programmée le jour-même**, permettant de retrouver la pleine disponibilité du système.

Après investigations, le circuit était indisponible depuis la réalisation d'un essai périodique nécessitant la fermeture temporaire du matériel au mois d'octobre 2023.

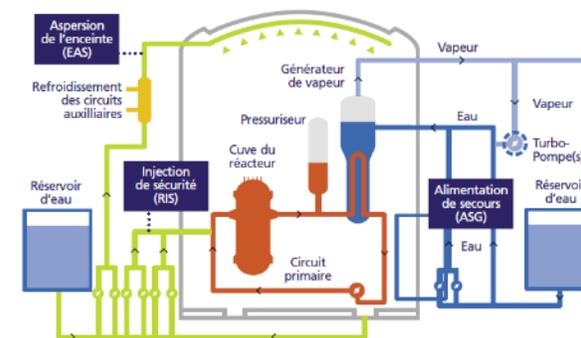
En raison de sa détection tardive, **la centrale a déclaré un évènement significatif sûreté de niveau 1 à l'ASNR le 13 juin 2024.**

Cet événement n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations.

A PROPOS

Le circuit d'aspersion de l'enceinte du bâtiment réacteur est un système de sauvegarde permettant de pulvériser de l'eau contenant de la soude dans l'enceinte du réacteur en cas d'accident.

SYSTÈMES DE SAUVEGARDE
Trois circuits principaux



Déclaration d'un événement significatif de niveau 1 relatif à un doute sur l'intégrité d'un clapet du circuit primaire principal de l'unité de production n°4

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Le 9 mars 2024, l'unité de production n°4 est mise à l'arrêt dans le cadre de sa visite partielle.

Le 9 mars 2024, un essai périodique est réalisé sur le **système d'injection de sécurité**.

Cet essai permet de vérifier l'étanchéité des clapets d'isolement du circuit.

➡ **Il est soldé satisfaisant, ne laissant apparaître aucun défaut d'étanchéité.**

Le 15 juin, dans le cadre du redémarrage de l'unité n°4, l'exploitant réalise un nouvel essai périodique sur le système d'injection de sécurité.

➡ **Les critères associés à l'étanchéité de l'un des clapets ne sont pas satisfaisants.**

Les investigations menées mettent en évidence un jeu entre le chapeau du clapet et son corps.

Le 18 juin, un contrôle permet de confirmer que le serrage préconisé par le constructeur est respecté mais que le jeu entre le chapeau et le corps du clapet subsiste. Bien qu'aucune fuite externe n'ait été constatée, l'absence de certitude d'intégrité du clapet amène à considérer l'indisponibilité des 2 voies du circuit d'injection de sécurité.

Le 19 juin, l'unité n°4 est revenue à un état permettant la remise en conformité du clapet.

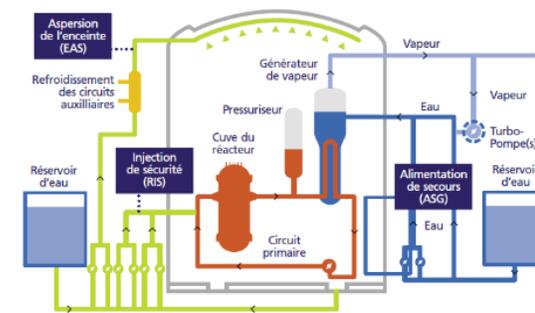
➡ **L'activité est ainsi réalisée.**

Cet événement, qui n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations, a été déclaré à l'ASNR le 20 juin 2024, au niveau 1.

A PROPOS

Le système d'injection de sécurité est un circuit nécessaire pour le contrôle de la réactivité et du refroidissement du combustible en phase incidentelle ou accidentelle.

SYSTÈMES DE SAUVEGARDE
Trois circuits principaux



Déclaration d'un événement significatif de niveau 1 : non-respect de la conduite à tenir prévue par les spécifications techniques d'exploitation

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Le 21 juin 2024, l'unité de production n°5 est en cours de mise à l'arrêt.

Le 21 juin 2024, une **chaîne de niveau source** est détectée indisponible par les équipes.

Dans cette configuration du réacteur, les **spécifications techniques d'exploitation** imposent une durée maximale d'indisponibilité de ce matériel de 3 jours.

Or, le remplacement et la requalification de ce matériel nécessitent un délai plus long.

En conséquence, **la centrale a déclaré, le 25 juin 2024, à l'ASNR un évènement significatif sûreté au niveau 1.**

Cet événement n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations.

A PROPOS

Chaque unité de production est équipée de plusieurs chaînes de mesure du flux neutronique. Situées le long de la cuve dans la partie nucléaire de l'installation, elles permettent de mesurer le niveau de puissance du réacteur.

Parmi ces chaînes de mesure, les **chaînes de niveau source** permettent de mesurer de très faibles flux lorsque le réacteur est à l'arrêt, combustible en cuve.

Les spécifications techniques d'exploitation sont un recueil de règles approuvées par l'ASNR qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite des réacteurs associées. Elles prescrivent notamment les délais maximaux de réparation en cas d'indisponibilité des systèmes requis pour assurer la sûreté des réacteurs.

Déclaration d'un événement significatif de niveau 1 : non-respect de prescriptions particulières prévues par les règles générales d'exploitation sur l'unité de production n°4

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Le 9 mars 2024, l'unité n°4 est déconnectée du réseau dans le cadre de sa visite partielle. Lorsque le réacteur est à l'arrêt, des prescriptions particulières prévoient que le **système de décompression de l'enceinte de confinement** soit disponible lors d'opérations de manutention du combustible ainsi que lors de l'ouverture de sas du bâtiment réacteur.

Le 24 juin, les opérations de redémarrage du réacteur sont en cours. Dans le cadre de la réalisation d'une décompression de l'enceinte de confinement du réacteur 4, les équipes procèdent à la mise en configuration de l'installation, conformément aux consignes d'exploitation.

Elles détectent que 2 vannes du circuit ne manoeuvrent pas depuis la salle de commande. Les vérifications menées sur le terrain montrent un défaut de configuration des vannes, rendant le système indisponible.

➡ **La remise en conformité des matériels est immédiatement effectuée**, permettant de réaliser l'opération de décompression de l'enceinte.

L'indisponibilité de ce système n'a pas eu d'impact réel sur la sûreté des installations, aucune mise en service n'ayant été nécessaire. Cette situation constitue toutefois un écart aux règles générales d'exploitation, les prescriptions particulières prévoyant la disponibilité de ce système n'ayant pas été respectées, entre le 28/05/2024 et le 01/06/2024, puis du 04/06/2024 au 05/06/2024, du fait de l'indisponibilité non identifié du circuit.

La centrale a déclaré un événement significatif sûreté au niveau 1 à l'ASNR le 28 juin 2024.

A PROPOS

Sur une centrale nucléaire, **un système de surveillance atmosphérique de l'enceinte de confinement** assure la ventilation de l'atmosphère du bâtiment réacteur. Ce système permet notamment de prévenir le risque d'accumulation d'hydrogène dans l'enceinte en situation accidentelle.

Il permet également des décompressions régulières de l'enceinte en fonctionnement normal, l'enceinte emmagasinant l'air utilisé par des matériels consommant de l'air dans le bâtiment réacteur.

Déclaration d'un événement significatif pour l'environnement : Dépassement de la limite autorisée en azote et en phosphore dans les rejets de la station d'épuration des eaux usées domestiques (STEP) n° 64

ÉLEMENTS DE CONTEXTE : Des prélèvements réglementaires bimestriels sont réalisés en sortie de la **station d'épuration** afin de contrôler différents paramètres, dont l'azote et le phosphore et ainsi détecter une dérive du traitement réalisé par l'installation.

Le 16 novembre 2023, le bassin d'aération est complètement vidé afin de réaliser une inspection de génie civil, puis les effluents (stockés) sont remis dans le bassin le 30 novembre.

En janvier 2024, des prélèvements réglementaires bimestriels sont réalisés.

Les résultats après confirmation montrent un dépassement des critères de valeur maximale d'azote et de phosphore autorisée en sortie de la station d'épuration sur une période de 24h : valeurs de 6,69 kg en azote pour une limite à 2kg et de 0,76kg en phosphore pour une limite à 0,5kg.

➡ **Des actions correctives sont mises en œuvre** : la quantité d'effluents à traiter par les bactéries du bassin d'aération est réduite. Une surveillance accrue est mise en place. Les rejets sont stockés et contrôlés avant rejet jusqu'au retour du bon fonctionnement du traitement biologique.

Les analyses effectuées par le laboratoire environnement de la centrale à la sortie du canal de rejet ainsi que la surveillance en continu des paramètres de qualité de l'eau du Rhône indiquent des valeurs conformes à l'attendu, sans dégradation de la qualité de l'eau. Depuis la remise en service de l'installation, les paramètres sont conformes.

Cette situation n'a eu aucun impact réel sur l'environnement. Toutefois, en raison du dépassement d'une limite réglementaire, **la centrale a déclaré cet événement à l'ASN, le 2 février 2024, comme significatif pour l'environnement.**

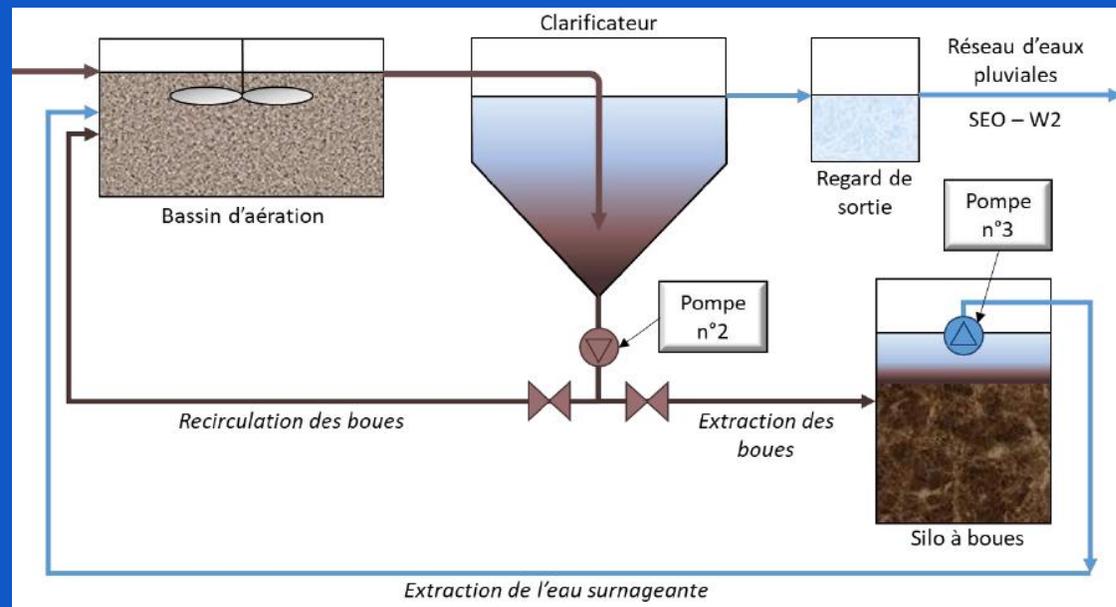
L'analyse a montré que l'action de vidange puis la remise en place de la culture bactérienne en plein hiver sont à l'origine de l'événement. Depuis, les paramètres suivis par l'exploitant ont été modifiés et la surveillance EDF a également été renforcée.

A PROPOS

Sur une centrale nucléaire, les eaux usées d'origine domestique (sanitaires, etc.) sont collectées par un réseau particulier puis orientées vers une **station d'épuration**.

A la centrale du Bugey, il y a 5 stations d'épuration réparties sur le site. Ces eaux usées sont entreposées dans des bassins d'aération et traitées biologiquement par culture bactérienne et oxygénation. Ces eaux, une fois épurées, sont dirigées vers le réseau des eaux pluviales puis rejetées dans le Rhône. Les boues sont évacuées en déchets.

Schéma des stations d'épuration des eaux usées domestiques de la centrale du Bugey



Déclaration d'un événement significatif pour l'environnement : Dépassement de la limite autorisée en phosphore dans les rejets de la station d'épuration des eaux usées domestiques (STEP) n°30

En mars 2024, le prélèvement réglementaire bimestriel de la STEP n°30 est réalisé.

Le 9 avril, le dépassement de la valeur maximale de phosphore autorisée en sortie de la station d'épuration sur une période de 24h est confirmé : 1,20kg/j pour une limite à 0,5kg/j.

Des actions correctives sont mises en œuvre afin de réduire la quantité d'effluents à traiter (pompages et limitation des arrivées en entrée). Une surveillance accrue est mise en place. Une vérification du bon fonctionnement du traitement biologique est réalisée et le 17 avril, un nouveau prélèvement montre un retour à une valeur conforme.

Sur la période, la surveillance en continu des paramètres de qualité de l'eau du Rhône indique des valeurs conformes à l'attendu, sans dégradation de la qualité de l'eau.

Cette situation n'a eu aucun impact réel sur l'environnement. Toutefois, en raison du dépassement d'une limite réglementaire, **la centrale a déclaré cet événement, le 11 avril 2024, à l'ASN comme significatif pour l'environnement.**

Les investigations menées ont montré que ce dépassement est le résultat de la combinaison de plusieurs paramètres (modalités de gestion des boues, composition du flux en entrée, ...). **Un diagnostic de fonctionnement a été réalisé par une entreprise indépendante experte dans le traitement de l'eau et des actions d'amélioration de l'exploitation ont été mises en place par notre partenaire.**



Merci





CLI du Bugey
27 janvier 2025

EPR2

**PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE PAIRE DE RÉACTEURS EPR2
À PROXIMITÉ DE BUGEY**

Introduction

Projet EPR2 à proximité de Bugey

21 mai 2024
Saisine de la CNDP

5 juin 2024
Audition CNDP

**Décision de la CNDP
d'organiser
un débat public**

Depuis juillet 2024, un travail en lien étroit avec la CPDP

- Des discussions nourries pour aboutir aux versions finalisées du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse
- Des demandes d'approfondissement étudiées et intégrées dans la mesure du possible
- La mobilisation d'un large panel d'expertises internes

2 décembre 2024 : participation à la réunion des acteurs (présentation de l'étude de contexte et des modalités pressenties) organisée par la CPDP

Les attentes d'EDF et RTE à l'approche du débat public

- Présenter le projet de manière factuelle et accessible
- Garantir les conditions d'expression de chacun tout en maintenant un climat de débat serein
- Répondre aux questions du public, notamment sur les aspects spécifiques au projet EPR2 de Bugey
- Consacrer un maximum de temps au débat sur les enjeux locaux
- Identifier les sujets à approfondir pour la poursuite du dialogue avec le public et les parties prenantes

L'essentiel du projet

- **Technologie EPR2 s'inscrivant dans la standardisation du programme industriel de trois paires**
 - Conformément à Penly et Gravelines
- **1^{er} projet en bord de rivière nécessitant des installations spécifiques pour le cycle de refroidissement**
 - Construction de tours aéroréfrigérantes
- **Raccordement porté par RTE : création de 4 liaisons électriques de 400 000 volts et de 2 liaisons électriques à 63 000 volts**
 - Deux liaisons aériennes pour évacuer la production de chacun des deux réacteurs EPR2 (400 000 volts)
 - Deux liaisons souterraines pour assurer l'alimentation des auxiliaires de chacun des réacteurs (400 000 volts)
 - Deux liaisons souterraines pour assurer l'alimentation du poste chantier EDF (63 000 volts)

1670 Mwe

c'est la puissance d'un réacteur EPR2

60 ans

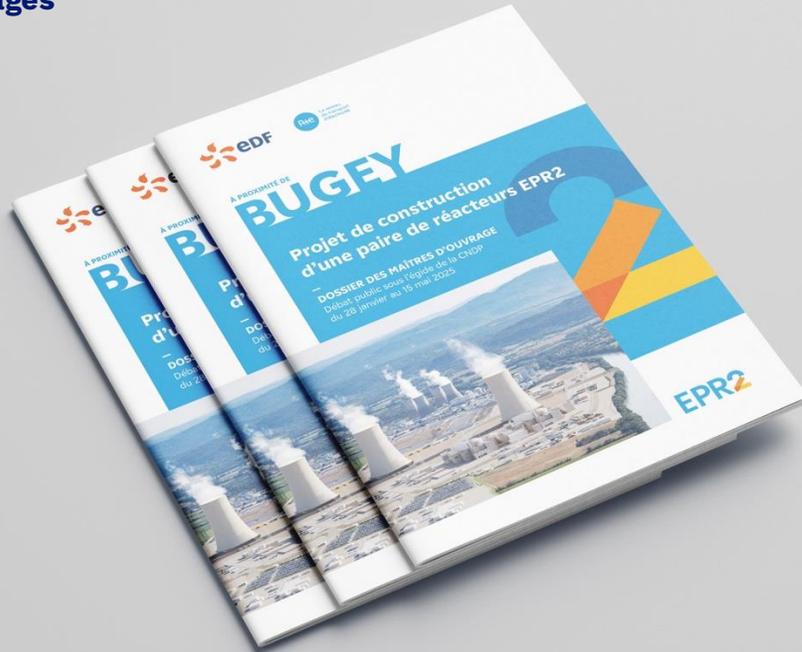
c'est la période d'exploitation minimale visée pour un réacteur EPR2



Présentation : dossier des maîtres d'ouvrage et synthèse

Le dossier des maîtres d'ouvrage

- 184 pages



La synthèse

- 20 pages





Sommaire

Avant-propos	2
Éditorial	3
Les maîtres d'ouvrage	4
Le mot de la Commission Particulière du Débat Public	5
Sommaire	6

1 – Le projet et le débat public dans leurs contextes 8

1.1. Le programme de nouveaux réacteurs nucléaires EPR2	10	1.5. Le contexte territorial dans lequel s'inscrit le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	22
1.2. Le débat public de 2022-2023 sur les nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly	12	1.5.1. Un bassin historique à forte culture industrielle	23
1.3. L'opportunité des nouveaux réacteurs nucléaires étudiée et débattue à plusieurs niveaux	14	1.5.2. Un projet au cœur de la première région de production d'électricité décarbonée	24
1.4. La préparation du programme de nouveaux réacteurs EPR2 en vue d'une décision finale d'investissement	17	1.5.3. Le site de Bugey, miroir de l'histoire du groupe EDF et modèle de son savoir-faire nucléaire	25
1.4.1. Des moyens renforcés par l'État, EDF et la filière nucléaire pour le programme de nouveaux réacteurs nucléaires EPR2	17	1.6. Le débat public sur le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey et son raccordement électrique	28
1.4.2. Une décision finale d'investissement qui reste à prendre	21	1.6.1. Pourquoi un débat public ?	28
		1.6.2. Comment les maîtres d'ouvrage envisagent-ils le débat public ?	28
		1.6.3. Les suites du débat	29

2 – Les principales caractéristiques du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey et ses alternatives 30

2.1. Le processus du choix du site	32	2.5. Le raccordement au réseau de transport d'électricité	42
2.1.1. Méthodologie de sélection des sites d'accueil des projets EPR2	32	2.6. Les alternatives au projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	43
2.1.2. Bugey, troisième site du programme EPR2	32	2.6.1. L'opportunité du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey : l'absence de réalisation du projet	43
2.2. Un projet qui repose sur la technologie de réacteur EPR2	33	2.6.2. La construction d'une paire d'EPR2 sur un autre site à proximité d'une centrale nucléaire	45
2.2.1. L'EPR2 : une technologie en filiation directe avec l'EPR et le parc nucléaire français existant	33	2.6.3. La construction d'une paire d'EPR2 sur un autre site non nucléaire	46
2.2.2. L'EPR2, un EPR optimisé	36	2.6.4. Construire un seul réacteur à la place d'une paire	46
2.3. Le site d'implantation du projet et ses spécificités	39	2.6.5. Les alternatives technologiques à la mise en œuvre d'une paire de réacteurs EPR2	46
2.4. Les caractéristiques techniques du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	40	2.7. Les coûts et le calendrier prévisionnel du projet	48
2.4.1. La paire EPR2 à proximité de la centrale de Bugey, dans la continuité des paires EPR2 de Penly et Gravelines	40	2.7.1. L'évaluation du coût du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	48
2.4.2. Les principales composantes techniques spécifiques au projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	40	2.7.2. Le calendrier prévisionnel du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	49

3 – Les différentes phases du projet 50

3.1. Des procédures qui conditionnent l'engagement des différentes phases du projet et dans lesquelles le public aura toute sa place	52	3.3. La phase des travaux de construction des réacteurs EPR2	62
3.1.1. La demande d'autorisation environnementale	55	3.3.1. Les travaux de génie civil	62
3.1.2. La demande d'autorisation de création (DAC)	55	3.3.2. Les montages électromécaniques	64
3.1.3. La demande d'autorisation de mise en service	56	3.3.3. Les essais	65
3.1.4. La déclaration d'utilité publique (DUP)	56	3.3.4. La logistique du chantier	66
3.2. Les travaux préparatoires pour aménager le site du projet	57	3.4. La phase d'exploitation	67
3.2.1. Les aménagements préalables	57	3.4.1. Une maîtrise de la sûreté reposant sur les principes d'exploitation du parc nucléaire	67
3.2.2. Contexte et enjeux géologiques du site pour les travaux préparatoires	57	3.4.2. Les principes de la sécurité nucléaire	71
3.2.3. La substitution de l'argile comme solution privilégiée	58	3.4.3. La gestion des matières nucléaires et des déchets radioactifs	72
3.2.4. Les terrassements	58		
3.2.5. La continuité des études de sol	61		

4 – Le raccordement au réseau de transport d'électricité 74

4.1. Les principes de raccordement électrique du projet EPR2	76	4.2.2. Description de la zone d'étude	78
4.2. La zone d'étude du raccordement électrique	78	4.2.3. Les enjeux de la zone d'étude	79
4.2.1. Une définition progressive de l'implantation des ouvrages	78	4.3. Les prochaines étapes	80

5 – Le projet et son territoire d'accueil 82

5.1. Les enjeux de la maîtrise des risques dans un territoire industriel et périurbain	84	5.3. Des bénéfices socioéconomiques pendant les différentes phases du projet	104
5.2. La prise en compte des enjeux du territoire : eau douce, biodiversité, paysage, foncier et compensation environnementale et agricole	86	5.3.1. Des travaux qui mobiliseront de nombreux emplois et compétences	104
5.2.1. Une volonté de préserver la ressource locale en eau	86	5.3.2. En exploitation, des retombées pérennes	105
5.2.2. Une prise en compte de l'environnement et de la biodiversité	93	5.4. Les conditions essentielles à l'accueil du projet inscrites dans la démarche d'accompagnement territorial	107
5.2.3. L'environnement paysager du projet	100	5.4.1. Une dynamique locale impulsée pour accueillir le projet	107
5.2.4. Les effets potentiels sur le voisinage	102	5.4.2. Une démarche d'accompagnement territorial initiée	108
5.2.5. Foncier du projet : une démarche territoriale menée de façon anticipée	102	5.4.3. Vers une procédure « Grand Chantier »	112

6 – Liste des annexes 114

Annexe 1. Décisions d'EDF et RTE suite au débat public de 2022-2023	116	Annexe 6. L'analyse du cycle de vie (ACV) du kWh nucléaire	148
Annexe 2. Éléments du retour d'expérience de l'EPR de Flamanville	125	Annexe 7. Éléments sur la sûreté du réacteur EPR2	150
Annexe 3. Avis de la CNDP du 4 septembre 2024 concernant le projet EPR2 à Penly dans le cadre d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires (76) & réponses apportée par l'État	128	Annexe 8. EPR2 et prise en compte du changement climatique	156
Annexe 4. Rappel des éléments structurants relatifs au coût et au financement du programme de nouveaux réacteurs nucléaires	141	Annexe 9. Effets du programme de nouveaux réacteurs nucléaires sur la gestion des matières et déchets radioactifs	158
Annexe 5. Résumé exécutif du comité de revue du programme EPR2 – 17 septembre 2024	144	Annexe 10. La gestion des projets de RTE	163
		Annexe 11. Étude de l'hydrologie du Rhône sous changement climatique – Agence de l'eau	164
		Glossaire	182

1. Le projet et le débat public dans leurs contextes

PARTI-PRIS

- Description des enjeux **nationaux, inscription du projet EPR2 à proximité de Bugey dans le programme global porté par EDF, rappel du débat public 2022-2023 et des éléments de contexte SNBC et PPE** ;
- Partage du positionnement du débat public au regard de la démarche de **décision finale d'investissement qui reste à venir** ;
- **Décryptage du contexte territorial** à la maille locale et régionale (culture industrielle et énergétique notamment) ;
- **Décryptage du débat public à venir et des attentes spécifiques d'EDF et RTE.**
8 sujets particulièrement attendus par EDF : opportunité, alternatives, concomitance avec les réacteurs en exploitation, environnement et gestion de l'eau, insertion territoriale, emploi et formation, synergies locales, participation continue

EXEMPLE DE REPONSE AUX DEMANDES LA CPDP

- Intégration dès le début du dossier de la réponse à **l'avis complémentaire du 4 septembre 2024** émis par la CNDP sur les réponses en attente à la suite du débat public du projet d'EPR2 à Penly





Sommaire

Avant-propos	2
Éditorial	3
Les maîtres d'ouvrage	4
Le mot de la Commission Particulière du Débat Public	5
Sommaire	6

1 – Le projet et le débat public dans leurs contextes 8

1.1. Le programme de nouveaux réacteurs nucléaires EPR2	10	1.5. Le contexte territorial dans lequel s'inscrit le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	22
1.2. Le débat public de 2022-2023 sur les nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly	12	1.5.1. Un bassin historique à forte culture industrielle	23
1.3. L'opportunité des nouveaux réacteurs nucléaires étudiée et débattue à plusieurs niveaux	14	1.5.2. Un projet au cœur de la première région de production d'électricité décarbonée	24
1.4. La préparation du programme de nouveaux réacteurs EPR2 en vue d'une décision finale d'investissement	17	1.5.3. Le site de Bugey, miroir de l'histoire du groupe EDF et modèle de son savoir-faire nucléaire	25
1.4.1. Des moyens renforcés par l'État, EDF et la filière nucléaire pour le programme de nouveaux réacteurs nucléaires EPR2	17	1.6. Le débat public sur le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey et son raccordement électrique	28
1.4.2. Une décision finale d'investissement qui reste à prendre	21	1.6.1. Pourquoi un débat public ?	28
		1.6.2. Comment les maîtres d'ouvrage envisagent-ils le débat public ?	28
		1.6.3. Les suites du débat	29

2 – Les principales caractéristiques du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey et ses alternatives 30

2.1. Le processus du choix du site	32	2.5. Le raccordement au réseau de transport d'électricité	42
2.1.1. Méthodologie de sélection des sites d'accueil des projets EPR2	32	2.6. Les alternatives au projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	43
2.1.2. Bugey, troisième site du programme EPR2	32	2.6.1. L'opportunité du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey : l'absence de réalisation du projet	43
2.2. Un projet qui repose sur la technologie de réacteur EPR2	33	2.6.2. La construction d'une paire d'EPR2 sur un autre site à proximité d'une centrale nucléaire	45
2.2.1. L'EPR2 : une technologie en filiation directe avec l'EPR et le parc nucléaire français existant	33	2.6.3. La construction d'une paire d'EPR2 sur un autre site non nucléaire	46
2.2.2. L'EPR2, un EPR optimisé	36	2.6.4. Construire un seul réacteur à la place d'une paire	46
2.3. Le site d'implantation du projet et ses spécificités	39	2.6.5. Les alternatives technologiques à la mise en œuvre d'une paire de réacteurs EPR2	46
2.4. Les caractéristiques techniques du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	40	2.7. Les coûts et le calendrier prévisionnel du projet	48
2.4.1. La paire EPR2 à proximité de la centrale de Bugey, dans la continuité des paires EPR2 de Penly et Gravelines	40	2.7.1. L'évaluation du coût du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	48
2.4.2. Les principales composantes techniques spécifiques au projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	40	2.7.2. Le calendrier prévisionnel du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	49

3 – Les différentes phases du projet 50

3.1. Des procédures qui conditionnent l'engagement des différentes phases du projet et dans lesquelles le public aura toute sa place	52	3.3. La phase des travaux de construction des réacteurs EPR2	62
3.1.1. La demande d'autorisation environnementale	55	3.3.1. Les travaux de génie civil	62
3.1.2. La demande d'autorisation de création (DAC)	55	3.3.2. Les montages électromécaniques	64
3.1.3. La demande d'autorisation de mise en service	56	3.3.3. Les essais	65
3.1.4. La déclaration d'utilité publique (DUP)	56	3.3.4. La logistique du chantier	66
3.2. Les travaux préparatoires pour aménager le site du projet	57	3.4. La phase d'exploitation	67
3.2.1. Les aménagements préalables	57	3.4.1. Une maîtrise de la sûreté reposant sur les principes d'exploitation du parc nucléaire	67
3.2.2. Contexte et enjeux géologiques du site pour les travaux préparatoires	57	3.4.2. Les principes de la sécurité nucléaire	71
3.2.3. La substitution de l'argile comme solution privilégiée	58	3.4.3. La gestion des matières nucléaires et des déchets radioactifs	72
3.2.4. Les terrassements	58		
3.2.5. La continuité des études de sol	61		

4 – Le raccordement au réseau de transport d'électricité 74

4.1. Les principes de raccordement électrique du projet EPR2	76	4.2.2. Description de la zone d'étude	78
4.2. La zone d'étude du raccordement électrique	78	4.2.3. Les enjeux de la zone d'étude	79
4.2.1. Une définition progressive de l'implantation des ouvrages	78	4.3. Les prochaines étapes	80

5 – Le projet et son territoire d'accueil 82

5.1. Les enjeux de la maîtrise des risques dans un territoire industriel et périurbain	84	5.3. Des bénéfices socioéconomiques pendant les différentes phases du projet	104
5.2. La prise en compte des enjeux du territoire : eau douce, biodiversité, paysage, foncier et compensation environnementale et agricole	86	5.3.1. Des travaux qui mobiliseront de nombreux emplois et compétences	104
5.2.1. Une volonté de préserver la ressource locale en eau	86	5.3.2. En exploitation, des retombées pérennes	105
5.2.2. Une prise en compte de l'environnement et de la biodiversité	93	5.4. Les conditions essentielles à l'accueil du projet inscrites dans la démarche d'accompagnement territorial	107
5.2.3. L'environnement paysager du projet	100	5.4.1. Une dynamique locale impulsée pour accueillir le projet	107
5.2.4. Les effets potentiels sur le voisinage	102	5.4.2. Une démarche d'accompagnement territorial initiée	108
5.2.5. Foncier du projet : une démarche territoriale menée de façon anticipée	102	5.4.3. Vers une procédure « Grand Chantier »	112

6 – Liste des annexes 114

Annexe 1. Décisions d'EDF et RTE suite au débat public de 2022-2023	116	Annexe 6. L'analyse du cycle de vie (ACV) du kWh nucléaire	148
Annexe 2. Éléments du retour d'expérience de l'EPR de Flamanville	125	Annexe 7. Éléments sur la sûreté du réacteur EPR2	150
Annexe 3. Avis de la CNDP du 4 septembre 2024 concernant le projet EPR2 à Penly dans le cadre d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires (76) & réponses apportée par l'État	128	Annexe 8. EPR2 et prise en compte du changement climatique	156
Annexe 4. Rappel des éléments structurants relatifs au coût et au financement du programme de nouveaux réacteurs nucléaires	141	Annexe 9. Effets du programme de nouveaux réacteurs nucléaires sur la gestion des matières et déchets radioactifs	158
Annexe 5. Résumé exécutif du comité de revue du programme EPR2 – 17 septembre 2024	144	Annexe 10. La gestion des projets de RTE	163
		Annexe 11. Étude de l'hydrologie du Rhône sous changement climatique – Agence de l'eau	164
		Glossaire	182

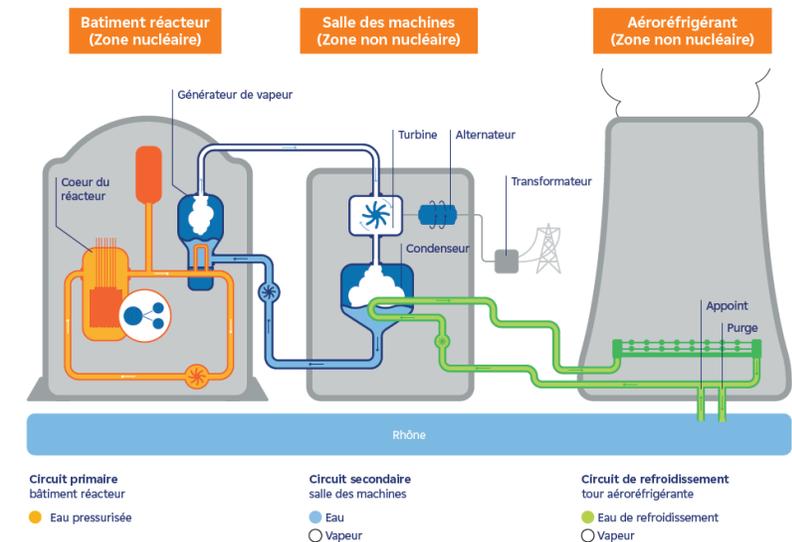
2. Les principales caractéristiques du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey et ses alternatives

PARTI-PRIS

- Description des **éléments clés du projet** notamment le fonctionnement d'un EPR 2 comme pour les autres débats publics ;
- Présentation des spécificités de ce **premier projet en bord de fleuve** (choix du site, refroidissement en circuit fermé, tours aéroréfrigérantes) ;
- Présentation du **scénario zéro et des scénarios alternatifs** (autre site, site non nucléaire, alternatives technologiques,...) ;
- Explication des **coûts et du calendrier prévisionnel** du projet en fonction des données disponibles à date.

EXEMPLE DE REPONSE AUX DEMANDES DE LA CPDP

- Ajout d'une alternative liée à la **construction d'un seul réacteur** et d'alternatives privilégiant les **énergies renouvelables**
- **Concernant les coûts**, engagement de pouvoir partager au cours du débat des données consolidées en fonction du rythme auxquelles ces dernières seront disponibles





Sommaire

Avant-propos	2
Éditorial	3
Les maîtres d'ouvrage	4
Le mot de la Commission Particulière du Débat Public	5
Sommaire	6

1 – Le projet et le débat public dans leurs contextes 8

1.1. Le programme de nouveaux réacteurs nucléaires EPR2	10	1.5. Le contexte territorial dans lequel s'inscrit le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	22
1.2. Le débat public de 2022-2023 sur les nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly	12	1.5.1. Un bassin historique à forte culture industrielle	23
1.3. L'opportunité des nouveaux réacteurs nucléaires étudiée et débattue à plusieurs niveaux	14	1.5.2. Un projet au cœur de la première région de production d'électricité décarbonée	24
1.4. La préparation du programme de nouveaux réacteurs EPR2 en vue d'une décision finale d'investissement	17	1.5.3. Le site de Bugey, miroir de l'histoire du groupe EDF et modèle de son savoir-faire nucléaire	25
1.4.1. Des moyens renforcés par l'État, EDF et la filière nucléaire pour le programme de nouveaux réacteurs nucléaires EPR2	17	1.6. Le débat public sur le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey et son raccordement électrique	28
1.4.2. Une décision finale d'investissement qui reste à prendre	21	1.6.1. Pourquoi un débat public ?	28
		1.6.2. Comment les maîtres d'ouvrage envisagent-ils le débat public ?	28
		1.6.3. Les suites du débat	29

2 – Les principales caractéristiques du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey et ses alternatives 30

2.1. Le processus du choix du site	32	2.5. Le raccordement au réseau de transport d'électricité	42
2.1.1. Méthodologie de sélection des sites d'accueil des projets EPR2	32	2.6. Les alternatives au projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	43
2.1.2. Bugey, troisième site du programme EPR2	32	2.6.1. L'opportunité du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey : l'absence de réalisation du projet	43
2.2. Un projet qui repose sur la technologie de réacteur EPR2	33	2.6.2. La construction d'une paire d'EPR2 sur un autre site à proximité d'une centrale nucléaire	45
2.2.1. L'EPR2 : une technologie en filiation directe avec l'EPR et le parc nucléaire français existant	33	2.6.3. La construction d'une paire d'EPR2 sur un autre site non nucléaire	46
2.2.2. L'EPR2, un EPR optimisé	36	2.6.4. Construire un seul réacteur à la place d'une paire	46
2.3. Le site d'implantation du projet et ses spécificités	39	2.6.5. Les alternatives technologiques à la mise en œuvre d'une paire de réacteurs EPR2	46
2.4. Les caractéristiques techniques du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	40	2.7. Les coûts et le calendrier prévisionnel du projet	48
2.4.1. La paire EPR2 à proximité de la centrale de Bugey, dans la continuité des paires EPR2 de Penly et Gravelines	40	2.7.1. L'évaluation du coût du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	48
2.4.2. Les principales composantes techniques spécifiques au projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	40	2.7.2. Le calendrier prévisionnel du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	49

3 – Les différentes phases du projet 50

3.1. Des procédures qui conditionnent l'engagement des différentes phases du projet et dans lesquelles le public aura toute sa place	52	3.3. La phase des travaux de construction des réacteurs EPR2	62
3.1.1. La demande d'autorisation environnementale	55	3.3.1. Les travaux de génie civil	62
3.1.2. La demande d'autorisation de création (DAC)	55	3.3.2. Les montages électromécaniques	64
3.1.3. La demande d'autorisation de mise en service	56	3.3.3. Les essais	65
3.1.4. La déclaration d'utilité publique (DUP)	56	3.3.4. La logistique du chantier	66
3.2. Les travaux préparatoires pour aménager le site du projet	57	3.4. La phase d'exploitation	67
3.2.1. Les aménagements préalables	57	3.4.1. Une maîtrise de la sûreté reposant sur les principes d'exploitation du parc nucléaire	67
3.2.2. Contexte et enjeux géologiques du site pour les travaux préparatoires	57	3.4.2. Les principes de la sécurité nucléaire	71
3.2.3. La substitution de l'argile comme solution privilégiée	58	3.4.3. La gestion des matières nucléaires et des déchets radioactifs	72
3.2.4. Les terrassements	58		
3.2.5. La continuité des études de sol	61		

4 – Le raccordement au réseau de transport d'électricité 74

4.1. Les principes de raccordement électrique du projet EPR2	76	4.2.2. Description de la zone d'étude	78
4.2. La zone d'étude du raccordement électrique	78	4.2.3. Les enjeux de la zone d'étude	79
4.2.1. Une définition progressive de l'implantation des ouvrages	78	4.3. Les prochaines étapes	80

5 – Le projet et son territoire d'accueil 82

5.1. Les enjeux de la maîtrise des risques dans un territoire industriel et périurbain	84	5.3. Des bénéfices socioéconomiques pendant les différentes phases du projet	104
5.2. La prise en compte des enjeux du territoire : eau douce, biodiversité, paysage, foncier et compensation environnementale et agricole	86	5.3.1. Des travaux qui mobiliseront de nombreux emplois et compétences	104
5.2.1. Une volonté de préserver la ressource locale en eau	86	5.3.2. En exploitation, des retombées pérennes	105
5.2.2. Une prise en compte de l'environnement et de la biodiversité	93	5.4. Les conditions essentielles à l'accueil du projet inscrites dans la démarche d'accompagnement territorial	107
5.2.3. L'environnement paysager du projet	100	5.4.1. Une dynamique locale impulsée pour accueillir le projet	107
5.2.4. Les effets potentiels sur le voisinage	102	5.4.2. Une démarche d'accompagnement territorial initiée	108
5.2.5. Foncier du projet : une démarche territoriale menée de façon anticipée	102	5.4.3. Vers une procédure « Grand Chantier »	112

6 – Liste des annexes 114

Annexe 1. Décisions d'EDF et RTE suite au débat public de 2022-2023	116	Annexe 6. L'analyse du cycle de vie (ACV) du kWh nucléaire	148
Annexe 2. Éléments du retour d'expérience de l'EPR de Flamanville	125	Annexe 7. Éléments sur la sûreté du réacteur EPR2	150
Annexe 3. Avis de la CNDP du 4 septembre 2024 concernant le projet EPR2 à Penly dans le cadre d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires (76) & réponses apportée par l'État	128	Annexe 8. EPR2 et prise en compte du changement climatique	156
Annexe 4. Rappel des éléments structurants relatifs au coût et au financement du programme de nouveaux réacteurs nucléaires	141	Annexe 9. Effets du programme de nouveaux réacteurs nucléaires sur la gestion des matières et déchets radioactifs	158
Annexe 5. Résumé exécutif du comité de revue du programme EPR2 – 17 septembre 2024	144	Annexe 10. La gestion des projets de RTE	163
		Annexe 11. Étude de l'hydrologie du Rhône sous changement climatique – Agence de l'eau	164
		Glossaire	182

3. Les différentes phases du projet

PARTI-PRIS

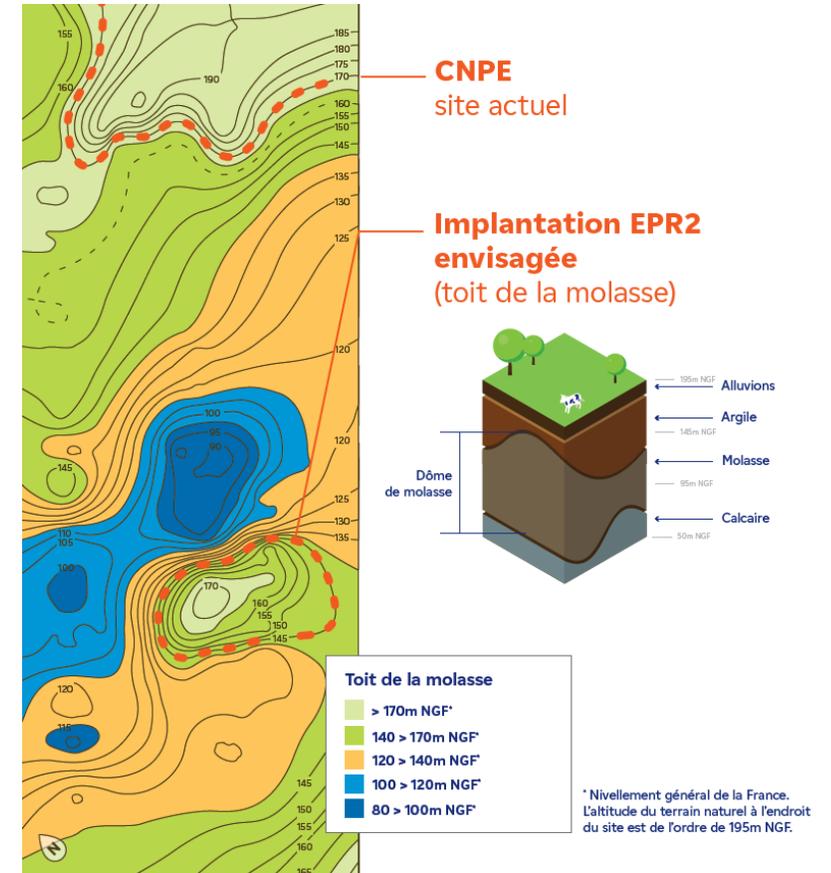
- Description des **trois phases principales du projet** :

1. **Travaux préparatoires** : présentation approfondie des enjeux géologiques du site et des solutions envisagées, notamment les conditions de substitution de l'argile et les terrassements pour la réalisation de l'îlot nucléaire
2. **Travaux de construction** : phases et principes fondateurs communs à tous les projets mais également logistique de chantier intégrant les enjeux d'acheminement
3. **Exploitation** : présentation des dispositifs de sûreté, de sécurité et déclinaison en fonction du contexte local sur des sujets tels que le risque inondation

- Présentation des **autorisations administratives** nécessaires au démarrage des différentes phases du projet y compris celles potentiellement nécessaires (DUP)

EXEMPLE DE REPONSE AUX DEMANDES LA CPDP

- Mise en visibilité dans le DMO des éléments concernant la **gestion des matières nucléaires** et des déchets radioactifs
- Production de **visuels détaillés** pour faciliter la compréhension des données techniques





Sommaire

Avant-propos	2
Éditorial	3
Les maîtres d'ouvrage	4
Le mot de la Commission Particulière du Débat Public	5
Sommaire	6

1 – Le projet et le débat public dans leurs contextes 8

1.1. Le programme de nouveaux réacteurs nucléaires EPR2	10	1.5. Le contexte territorial dans lequel s'inscrit le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	22
1.2. Le débat public de 2022-2023 sur les nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly	12	1.5.1. Un bassin historique à forte culture industrielle	23
1.3. L'opportunité des nouveaux réacteurs nucléaires étudiée et débattue à plusieurs niveaux	14	1.5.2. Un projet au cœur de la première région de production d'électricité décarbonée	24
1.4. La préparation du programme de nouveaux réacteurs EPR2 en vue d'une décision finale d'investissement	17	1.5.3. Le site de Bugey, miroir de l'histoire du groupe EDF et modèle de son savoir-faire nucléaire	25
1.4.1. Des moyens renforcés par l'État, EDF et la filière nucléaire pour le programme de nouveaux réacteurs nucléaires EPR2	17	1.6. Le débat public sur le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey et son raccordement électrique	28
1.4.2. Une décision finale d'investissement qui reste à prendre	21	1.6.1. Pourquoi un débat public ?	28
		1.6.2. Comment les maîtres d'ouvrage envisagent-ils le débat public ?	28
		1.6.3. Les suites du débat	29

2 – Les principales caractéristiques du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey et ses alternatives 30

2.1. Le processus du choix du site	32	2.5. Le raccordement au réseau de transport d'électricité	42
2.1.1. Méthodologie de sélection des sites d'accueil des projets EPR2	32	2.6. Les alternatives au projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	43
2.1.2. Bugey, troisième site du programme EPR2	32	2.6.1. L'opportunité du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey : l'absence de réalisation du projet	43
2.2. Un projet qui repose sur la technologie de réacteur EPR2	33	2.6.2. La construction d'une paire d'EPR2 sur un autre site à proximité d'une centrale nucléaire	45
2.2.1. L'EPR2 : une technologie en filiation directe avec l'EPR et le parc nucléaire français existant	33	2.6.3. La construction d'une paire d'EPR2 sur un autre site non nucléaire	46
2.2.2. L'EPR2, un EPR optimisé	36	2.6.4. Construire un seul réacteur à la place d'une paire	46
2.3. Le site d'implantation du projet et ses spécificités	39	2.6.5. Les alternatives technologiques à la mise en œuvre d'une paire de réacteurs EPR2	46
2.4. Les caractéristiques techniques du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	40	2.7. Les coûts et le calendrier prévisionnel du projet	48
2.4.1. La paire EPR2 à proximité de la centrale de Bugey, dans la continuité des paires EPR2 de Penly et Gravelines	40	2.7.1. L'évaluation du coût du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	48
2.4.2. Les principales composantes techniques spécifiques au projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	40	2.7.2. Le calendrier prévisionnel du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	49

3 – Les différentes phases du projet 50

3.1. Des procédures qui conditionnent l'engagement des différentes phases du projet et dans lesquelles le public aura toute sa place	52	3.3. La phase des travaux de construction des réacteurs EPR2	62
3.1.1. La demande d'autorisation environnementale	55	3.3.1. Les travaux de génie civil	62
3.1.2. La demande d'autorisation de création (DAC)	55	3.3.2. Les montages électromécaniques	64
3.1.3. La demande d'autorisation de mise en service	56	3.3.3. Les essais	65
3.1.4. La déclaration d'utilité publique (DUP)	56	3.3.4. La logistique du chantier	66
3.2. Les travaux préparatoires pour aménager le site du projet	57	3.4. La phase d'exploitation	67
3.2.1. Les aménagements préalables	57	3.4.1. Une maîtrise de la sûreté reposant sur les principes d'exploitation du parc nucléaire	67
3.2.2. Contexte et enjeux géologiques du site pour les travaux préparatoires	57	3.4.2. Les principes de la sécurité nucléaire	71
3.2.3. La substitution de l'argile comme solution privilégiée	58	3.4.3. La gestion des matières nucléaires et des déchets radioactifs	72
3.2.4. Les terrassements	58		
3.2.5. La continuité des études de sol	61		

4 – Le raccordement au réseau de transport d'électricité 74

4.1. Les principes de raccordement électrique du projet EPR2	76	4.2.2. Description de la zone d'étude	78
4.2. La zone d'étude du raccordement électrique	78	4.2.3. Les enjeux de la zone d'étude	79
4.2.1. Une définition progressive de l'implantation des ouvrages	78	4.3. Les prochaines étapes	80

5 – Le projet et son territoire d'accueil 82

5.1. Les enjeux de la maîtrise des risques dans un territoire industriel et périurbain	84	5.3. Des bénéfices socioéconomiques pendant les différentes phases du projet	104
5.2. La prise en compte des enjeux du territoire : eau douce, biodiversité, paysage, foncier et compensation environnementale et agricole	86	5.3.1. Des travaux qui mobiliseront de nombreux emplois et compétences	104
5.2.1. Une volonté de préserver la ressource locale en eau	86	5.3.2. En exploitation, des retombées pérennes	105
5.2.2. Une prise en compte de l'environnement et de la biodiversité	93	5.4. Les conditions essentielles à l'accueil du projet inscrites dans la démarche d'accompagnement territorial	107
5.2.3. L'environnement paysager du projet	100	5.4.1. Une dynamique locale impulsée pour accueillir le projet	107
5.2.4. Les effets potentiels sur le voisinage	102	5.4.2. Une démarche d'accompagnement territorial initiée	108
5.2.5. Foncier du projet : une démarche territoriale menée de façon anticipée	102	5.4.3. Vers une procédure « Grand Chantier »	112

6 – Liste des annexes 114

Annexe 1. Décisions d'EDF et RTE suite au débat public de 2022-2023	116	Annexe 6. L'analyse du cycle de vie (ACV) du kWh nucléaire	148
Annexe 2. Éléments du retour d'expérience de l'EPR de Flamanville	125	Annexe 7. Éléments sur la sûreté du réacteur EPR2	150
Annexe 3. Avis de la CNDP du 4 septembre 2024 concernant le projet EPR2 à Penly dans le cadre d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires (76) & réponses apportée par l'État	128	Annexe 8. EPR2 et prise en compte du changement climatique	156
Annexe 4. Rappel des éléments structurants relatifs au coût et au financement du programme de nouveaux réacteurs nucléaires	141	Annexe 9. Effets du programme de nouveaux réacteurs nucléaires sur la gestion des matières et déchets radioactifs	158
Annexe 5. Résumé exécutif du comité de revue du programme EPR2 – 17 septembre 2024	144	Annexe 10. La gestion des projets de RTE	163
		Annexe 11. Étude de l'hydrologie du Rhône sous changement climatique – Agence de l'eau	164
		Glossaire	182

4. Le raccordement au réseau de transport d'électricité

PARTI-PRIS

- Présentation des **principes du raccordement électrique** du projet ;
- Présentation de la **méthode de définition** de l'implantation des ouvrages de raccordement ;
- Présentation de la **zone d'étude du raccordement** et de ses enjeux ;
- Description des **phases futures** si le projet est poursuivi à l'issue du débat public.





Sommaire

Avant-propos	2
Éditorial	3
Les maîtres d'ouvrage	4
Le mot de la Commission Particulière du Débat Public	5
Sommaire	6

1 – Le projet et le débat public dans leurs contextes 8

1.1. Le programme de nouveaux réacteurs nucléaires EPR2	10	1.5. Le contexte territorial dans lequel s'inscrit le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	22
1.2. Le débat public de 2022-2023 sur les nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly	12	1.5.1. Un bassin historique à forte culture industrielle	23
1.3. L'opportunité des nouveaux réacteurs nucléaires étudiée et débattue à plusieurs niveaux	14	1.5.2. Un projet au cœur de la première région de production d'électricité décarbonée	24
1.4. La préparation du programme de nouveaux réacteurs EPR2 en vue d'une décision finale d'investissement	17	1.5.3. Le site de Bugey, miroir de l'histoire du groupe EDF et modèle de son savoir-faire nucléaire	25
1.4.1. Des moyens renforcés par l'État, EDF et la filière nucléaire pour le programme de nouveaux réacteurs nucléaires EPR2	17	1.6. Le débat public sur le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey et son raccordement électrique	28
1.4.2. Une décision finale d'investissement qui reste à prendre	21	1.6.1. Pourquoi un débat public ?	28
		1.6.2. Comment les maîtres d'ouvrage envisagent-ils le débat public ?	28
		1.6.3. Les suites du débat	29

2 – Les principales caractéristiques du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey et ses alternatives 30

2.1. Le processus du choix du site	32	2.5. Le raccordement au réseau de transport d'électricité	42
2.1.1. Méthodologie de sélection des sites d'accueil des projets EPR2	32	2.6. Les alternatives au projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	43
2.1.2. Bugey, troisième site du programme EPR2	32	2.6.1. L'opportunité du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey : l'absence de réalisation du projet	43
2.2. Un projet qui repose sur la technologie de réacteur EPR2	33	2.6.2. La construction d'une paire d'EPR2 sur un autre site à proximité d'une centrale nucléaire	45
2.2.1. L'EPR2 : une technologie en filiation directe avec l'EPR et le parc nucléaire français existant	33	2.6.3. La construction d'une paire d'EPR2 sur un autre site non nucléaire	46
2.2.2. L'EPR2, un EPR optimisé	36	2.6.4. Construire un seul réacteur à la place d'une paire	46
2.3. Le site d'implantation du projet et ses spécificités	39	2.6.5. Les alternatives technologiques à la mise en œuvre d'une paire de réacteurs EPR2	46
2.4. Les caractéristiques techniques du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	40	2.7. Les coûts et le calendrier prévisionnel du projet	48
2.4.1. La paire EPR2 à proximité de la centrale de Bugey, dans la continuité des paires EPR2 de Penly et Gravelines	40	2.7.1. L'évaluation du coût du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	48
2.4.2. Les principales composantes techniques spécifiques au projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	40	2.7.2. Le calendrier prévisionnel du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey	49

3 – Les différentes phases du projet 50

3.1. Des procédures qui conditionnent l'engagement des différentes phases du projet et dans lesquelles le public aura toute sa place	52	3.3. La phase des travaux de construction des réacteurs EPR2	62
3.1.1. La demande d'autorisation environnementale	55	3.3.1. Les travaux de génie civil	62
3.1.2. La demande d'autorisation de création (DAC)	55	3.3.2. Les montages électromécaniques	64
3.1.3. La demande d'autorisation de mise en service	56	3.3.3. Les essais	65
3.1.4. La déclaration d'utilité publique (DUP)	56	3.3.4. La logistique du chantier	66
3.2. Les travaux préparatoires pour aménager le site du projet	57	3.4. La phase d'exploitation	67
3.2.1. Les aménagements préalables	57	3.4.1. Une maîtrise de la sûreté reposant sur les principes d'exploitation du parc nucléaire	67
3.2.2. Contexte et enjeux géologiques du site pour les travaux préparatoires	57	3.4.2. Les principes de la sécurité nucléaire	71
3.2.3. La substitution de l'argile comme solution privilégiée	58	3.4.3. La gestion des matières nucléaires et des déchets radioactifs	72
3.2.4. Les terrassements	58		
3.2.5. La continuité des études de sol	61		

4 – Le raccordement au réseau de transport d'électricité 74

4.1. Les principes de raccordement électrique du projet EPR2	76	4.2.2. Description de la zone d'étude	78
4.2. La zone d'étude du raccordement électrique	78	4.2.3. Les enjeux de la zone d'étude	79
4.2.1. Une définition progressive de l'implantation des ouvrages	78	4.3. Les prochaines étapes	80

5 – Le projet et son territoire d'accueil 82

5.1. Les enjeux de la maîtrise des risques dans un territoire industriel et périurbain	84	5.3. Des bénéfices socioéconomiques pendant les différentes phases du projet	104
5.2. La prise en compte des enjeux du territoire : eau douce, biodiversité, paysage, foncier et compensation environnementale et agricole	86	5.3.1. Des travaux qui mobiliseront de nombreux emplois et compétences	104
5.2.1. Une volonté de préserver la ressource locale en eau	86	5.3.2. En exploitation, des retombées pérennes	105
5.2.2. Une prise en compte de l'environnement et de la biodiversité	93	5.4. Les conditions essentielles à l'accueil du projet inscrites dans la démarche d'accompagnement territorial	107
5.2.3. L'environnement paysager du projet	100	5.4.1. Une dynamique locale impulsée pour accueillir le projet	107
5.2.4. Les effets potentiels sur le voisinage	102	5.4.2. Une démarche d'accompagnement territorial initiée	108
5.2.5. Foncier du projet : une démarche territoriale menée de façon anticipée	102	5.4.3. Vers une procédure « Grand Chantier »	112

6 – Liste des annexes 114

Annexe 1. Décisions d'EDF et RTE suite au débat public de 2022-2023	116	Annexe 6. L'analyse du cycle de vie (ACV) du kWh nucléaire	148
Annexe 2. Éléments du retour d'expérience de l'EPR de Flamanville	125	Annexe 7. Éléments sur la sûreté du réacteur EPR2	150
Annexe 3. Avis de la CNDP du 4 septembre 2024 concernant le projet EPR2 à Penly dans le cadre d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires (76) & réponses apportée par l'État	128	Annexe 8. EPR2 et prise en compte du changement climatique	156
Annexe 4. Rappel des éléments structurants relatifs au coût et au financement du programme de nouveaux réacteurs nucléaires	141	Annexe 9. Effets du programme de nouveaux réacteurs nucléaires sur la gestion des matières et déchets radioactifs	158
Annexe 5. Résumé exécutif du comité de revue du programme EPR2 – 17 septembre 2024	144	Annexe 10. La gestion des projets de RTE	163
		Annexe 11. Étude de l'hydrologie du Rhône sous changement climatique – Agence de l'eau	164
		Glossaire	182

5. Le projet et son territoire d'accueil

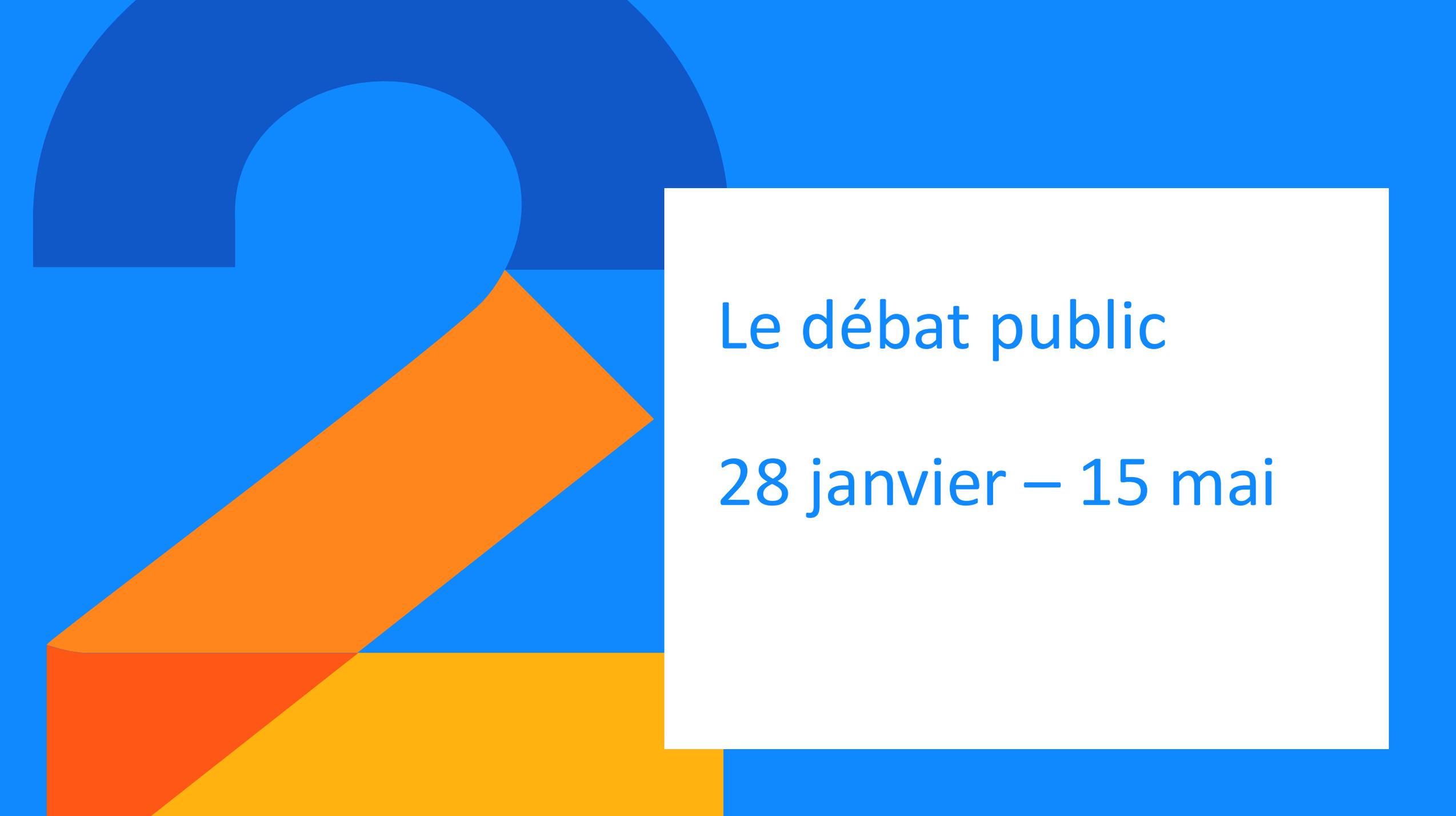
PARTI-PRIS

- Description des **spécificités environnementales, paysagères, économiques et sociales locales** ;
- Décryptage des enjeux environnementaux et spécifiquement des enjeux liés à la **ressource en eau** et leur prise en compte dans le projet dans un contexte de changement climatique ;
- Présentation de **deux options pour l'intégration paysagère** du projet (**2 ou 4 tours aéroréfrigérantes**) ;
- Partage **de la dynamique socio-économique attendue** pendant les différentes phases du projet prenant appui sur une étude préalablement menée ;
- Clarification de l'articulation de la **démarche d'accompagnement territorial** mise en place par la préfecture de région et ses différents champs d'actions.

EXEMPLE DE REPONSE AUX DEMANDES LA CPDP

- **Centralisation des différents éléments liés à la ressource en eau** pour faciliter la compréhension du lecteur et réunir l'ensemble des données dans une même partie. Même démarche menée pour le paysage.



The background features a vibrant blue field with abstract geometric shapes. In the top left, there are two overlapping semi-circles in shades of blue. A large, bright orange shape, resembling a stylized arrow or a wedge, points from the bottom left towards the center. Below this, a yellow rectangular shape is partially visible. The text is contained within a white rectangular box on the right side of the image.

Le débat public

28 janvier – 15 mai

Calendrier prévisionnel

MAI

**Co-saisine
(EDF & RTE)
de la CNDP**

*Etude de contexte
Modalités du débat
Dossier Maître d'Ouvrage*

Pièce nécessaire
au dépôt de demande
d'autorisation de création
(DAC) avec le rapport
préliminaire de sûreté

JUILLET

**2 MOIS APRÈS
LE DEBAT PUBLIC**

OCTOBRE

**3 MOIS SUIVANT
Réponse et décision
de la maîtrise d'ouvrage**

JUIN

**Décision CNDP d'un débat public
permettant une décision du maître d'ouvrage en
oct 2025, préalable aux demandes d'autorisation**



DEBAT PUBLIC

28 janvier au 15 mai 2025

A confirmer

**Publication
du compte-rendu CPDP
et du bilan CNDP**

**DÉCISION
DES MAÎTRES D'OUVRAGES
SUITE AU DÉBAT PUBLIC**

EPR2

Presque quatre mois de débat public

- ❑ **Mise en ligne du site internet du débat** [Un projet de réacteurs nucléaires dans le Bugey, au bord du Rhône ? Débattons-en ! | CNDP](#)
- ❑ Mise à disposition du public du [dossier du maitre d'ouvrage](#) et de sa [synthèse](#)
- ❑ **Programmation de 8 temps forts (réunions publiques) sur le territoire élargi**
- ❑ **Mise en place d'une newsletter** et utilisation de réseaux sociaux : [Facebook](#), [X](#), [LinkedIn](#), [Instagram](#)
- ❑ **Plateforme participative** avec dépôt de contributions et d'avis et la possibilité donnée aux collectivités de publier des [cahiers d'acteurs](#) (*ouverture le 28 janvier*)
- ❑ **Kit du débat pour le monde de l'enseignement**

<https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey>

Les réunions publiques

☐ Des **thématiques locales** en débat précédées **d'ateliers ouverts au public**

- C'est quoi le projet le 12/02 de 18h30 à 21h à Loyettes
- Le territoire est-il prêt à accueillir le projet d'EDF ? le 25/03 de 18h30 à 21h à Bourguoin
- Quelle prise en compte du Rhône, de l'eau et de l'environnement le 8/04 de 18h30 à 21h à Meximieux

☐ Des **thématiques nationales ou transverses traitées en visioconférence**

- Comment prévenir et maîtriser les risques du projet le 6/03 de 18h30 à 21h
- Quels coûts ? Qui finance ? le 29/04 de 18h30 à 21h

☐ Une **réunion publique d'ouverture sur la confiance** le 28/01 à Bourg-en-Bresse

☐ Des **incontournables pour la CPDP**

- Pourquoi des EPR2 ? Pourquoi à cet endroit ? Quelles seraient les alternatives le 17/04 de 18h à 22h30 à Crémieu
- Quels enseignements du débat ? Le 13/05 de 18h30 à 21h à Saint Vulbas

Des modalités complémentaires

- ❑ Un **panel citoyen** qui travaille sur un guide de lecture du DMO et sur les risques
- ❑ Un **forum des acteurs** à Vaulx en Velin
- ❑ Des **modalités habituelles de débat mobile** sur les marchés mais sur un territoire plus élargi (Ain, Isère, Rhône, Loire, Ardèche)
- ❑ Une **visite guidée du site des futurs EPR2**, et **trois visites des installations du CNPE**,
- ❑ Deux **permanences locales** en mairie : Crémieu et Lagnieu
- ❑ **L'interrogation pour la première fois de l'outil d'intelligence artificielle** pour découvrir les ressources des débats et concertations organisées par la CNDP sur le nucléaire



Merci !

Commission Locale d'Information du CNPE Bugey et IONISOS

Prochaine CLI Plénière le 16 juin

Merci de votre attention

AIN⁰¹
Le Département

**Ici, c'est
l'Ain !**